

GE_GERICHTE A/1667/2011 vom 17. August 2011

GE Cour de justice, 2011-08-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1667_2011

FR: GE_GERICHTE A/1667/2011 du 17 août 2011

IT: GE_GERICHTE A/1667/2011 del 17 agosto 2011

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 17.08.2011
A/1667/2011

A/1667/2011 ATAS/751/2011 du 17.08.2011 (LCA) , RETIRE Par ces motifs
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/1667/2011
ATAS/751/2011 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 17 août
2011 4 ème Chambre En la cause Madame P_____, domiciliée à Carouge, comparant
avec élection de domicile en l'étude de Maître Florian BAIER recourante contre SWICA
ASSURANCE-MALADIE SA, p.a. SWICA ORGANISATION DE SANTE, sise
boulevard de Grancy 39, 1001 Lausanne intimée Vu le recours du 3 juin 2011 déposé par
Madame P_____, par l'intermédiaire de son conseil, Me Florian BAIER, avocat,
contre les courriers recommandés de SWICA ORGANISATION DE SANTE (ci-après
SWICA) datés des 3 et 10 mai 2011, enregistrés sous les numéros de cause A/1667/2011 et
A/1670/2011 ; Vu la réponse du 30 juin 2011 de SWICA; Vu le courrier du 22 juillet 2011
du conseil de la recourante indiquant que cette dernière retire son recours ; PAR CES
MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES Statuant Préalablement :
Ordonne la jonction des causes A/1667/2011 et A/1670/2011 sous A/1667/2011. Cela fait :
. Prend acte du retrait du recours . Dit que la procédure est gratuite. La greffière Isabelle
CASTILLO La présidente Juliana BALDE Une copie conforme du présent arrêt est notifiée
aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.